

Agence des services frontaliers du Canada  
Service de surveillance des frontières

Montréal, le 4 août 2015

**Objet : Signalement de l'entrée prévue d'un individu avec des intentions criminelles au Canada**

À qui de droit,

La présente est pour signaler l'entrée prévue d'un individu, « **Roosh V** » (aussi connu sous les noms **Roosh Vorek** et **Daryush Valizadeh**) dans les prochains jours au Canada. Il est de notre avis que cet individu prévoit s'adonner à une activité criminelle interdite selon l'article 319 du code criminel du Canada :

(1) Quiconque, par la communication de déclarations en un endroit public, incite à la haine contre un groupe identifiable, lorsqu'une telle incitation est susceptible d'entraîner une violation de la paix, est coupable :

- a) soit d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans;
- b) soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

• Note marginale : Fomentier volontairement la haine

(2) Quiconque, par la communication de déclarations autrement que dans une conversation privée, fomente volontairement la haine contre un groupe identifiable est coupable :

- a) soit d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans;
- b) soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

Connu pour ses propos misogynes contenus dans des livres et sur un blogue, entre autres, cet individu prévoit donner deux conférences, une à Montréal le 8 août et une autre à Toronto quelques jours plus tard. Il y fait la promotion de la légalisation du viol envers les femmes, la promotion des agressions sexuelles en général en plus de tenir des propos dégradants et qui incitent à la violence envers les femmes et à la banalisation de celle-ci. **Nous sommes d'avis que la présence de cet individu en sol canadien représente un danger pour la société**, notamment parce qu'il s'adresse à des individus dans ses conférences et leur partage des astuces pour agresser sexuellement des femmes. **En plus d'enfreindre le Code criminel, ceci brime le droit des femmes à la sécurité et à une vie libre de violence dans une société égalitaire.** Cette situation est inacceptable.

**Recevez donc notre demande de refuser l'entrée au Canada à « Roosh V/Roosh Vorek/Daryush Valizadeh » dans l'intérêt de la protection du public et notamment des femmes se trouvant en sol canadien.**

Salutations sincères,

Le Mouvement contre le viol et l'inceste